



## Controleur de la caf veut des justificatifs

Par **pachato**, le **26/01/2008** à **15:54**

frauder la caf depuis de 2000 A 2005 PUIS arret de toutes prestation de la caf de 2005 A CE JOUR 2008 QUE VA ME FAIRE le controleur de la caf suite a un decouverte de la fraude

Par **jeetendra**, le **27/01/2008** à **12:14**

bonjours, vous allez tres certainement être poursuivi pour escroquerie au prejudice de la caisse d'allocation familiale sous forme de dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile, [fluo]sanction maximum 5 ans de prison et 375000 euros[/fluo] [fluo]d'amende,[/fluo] apres c'est le tribunal correctionnel en fonction des circonstances de l'affaire qui decidera de la peine à prononcer, cordialement